



Association canadienne des chefs de police

Appuyer les professionnels du secteur policier par un leadership policier novateur et inclusif afin de promouvoir la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Le 4 décembre 2023

Déclaration de l'ACCP : Les chefs de police du Canada applaudissent l'adoption du projet de loi C-48 sur la réforme de la mise en liberté sous caution

L'Association canadienne des chefs de police (ACCP) félicite le gouvernement fédéral d'avoir procédé rapidement à des modifications législatives du *Code criminel* relatives au système canadien de mise en liberté sous caution en adoptant le projet de loi C-48. Nous apprécions grandement le fait que les dirigeants politiques fédéraux et provinciaux aient reconnu et soutenu le besoin urgent d'empêcher les délinquants violents et récidivistes qui représentent la plus grande menace pour la sécurité du public et des policiers d'être remis en liberté dans la collectivité en attendant leur procès.

Bien que les nouvelles dispositions du projet de loi C-48 ne traitent pas de toutes nos préoccupations, les amendements législatifs reconnaissent qu'il existe des circonstances où la charge de la preuve doit être inversée pour exiger de l'accusé qu'il démontre les raisons pour lesquelles il devrait être libéré, et cela s'appliquera désormais dans les cas d'infractions violentes graves.

L'ACCP est également satisfaite de voir les dispositions relatives à l'inversion de la charge de la preuve élargies pour inclure les infractions liées à la violence domestique, familiale et entre partenaires.

L'ACCP reconnaît que la violence dans notre société est une problématique complexe qui ne peut être résolue uniquement par la réforme de la mise en liberté sous caution. Toutefois, en tant que dirigeants policiers, nous considérons l'adoption du projet de loi C-48 comme une étape cruciale. Alors que l'ACCP se réjouit de l'adoption du projet de loi C-48, nous rendons également hommage à de nombreux Canadiens, y compris des policiers qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions, aux mains d'un délinquant violent en liberté sous caution, et à la mémoire desquels nous nous sommes engagés pour obtenir cette réforme de la mise en liberté sous caution.